

14 Novembre 2012

ANSPnews

Édito

Par Olivier Wickers,
Directeur général de l'ANSP



Le secteur s'ouvre aux emplois d'avenir

Avec des salariés âgés de 46 ans en moyenne, le secteur des services à la personne se caractérise par une pyramide des âges vieillissante, alors que les besoins auxquels il apporte des réponses au quotidien ne cessent de croître. Pour répondre aux souhaits de garde d'enfants, de maintien à domicile des personnes âgées, d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, le secteur recrute et va recruter fortement dans les années à venir.

Dans ce contexte, les emplois d'avenir représentent une réelle opportunité pour les jeunes qui souhaitent se lancer dans un secteur aux perspectives importantes en termes de développement, d'innovation et d'intégration dans la vie économique et sociale de demain.

Compte tenu des spécificités des services à la personne, il faut travailler à un véritable « mode d'emploi » des emplois d'avenir dans le secteur. L'ANSP s'y est engagée avec les professionnels et la DGEFP, pilote sur cette politique publique.

http://www.servicesalapersonne.gouv.fr

L'ÉVÉNEMENT



EMPLOIS D'AVENIR : L'ANSP CRÉE UN ESPACE DÉDIÉ SUR SON SITE

Nouvelle aide de l'Etat en faveur de l'embauche des 16-25 ans, les emplois d'avenir intéressent au premier chef les services à la personne. L'ANSP met en ligne un mode d'emploi de ce dispositif mis en place récemment. Lire p.2

Lire p.3

CÔTÉ **PRO**

Salon des services à la personne : la Charte nationale Qualité présentée en avant-première

Cette charte obligera les organismes volontaires à s'auto-évaluer régulièrement et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration des prestations.

Lire p.3-4

CÔTÉ **PRO**

Les financeurs de prestations sociales ont désormais leur club !

L'Agence nationale des services à la personne ouvre un nouveau club en ligne : le Club des financeurs de prestations sociales, avec comme ambition de créer un espace de dialogue et de promotion des dispositifs que l'Agence met en place.

Lire p.5

FOCUS **MÉTIER**

Formation : toutes les filières maintenant sur le site de l'ANSP

Comment devenir auxiliaire de vie sociale ou garde d'enfant à domicile ? A chaque fiche métier est désormais associée une carte dynamique des CARIF-OREF répertoriant les formations continues partout en France.

L'ÉVÉNEMENT

EMPLOIS D'AVENIR : L'ANSP CRÉE UN ESPACE DÉDIÉ SUR SON SITE

Nouvelle aide de l'Etat en faveur de l'embauche des 16-25 ans, les emplois d'avenir intéressent au premier chef les services à la personne. L'ANSP met en ligne un mode d'emploi de ce dispositif mis en place récemment.

L'Agence se joint au service public de l'emploi et aux employeurs pour informer et accompagner les bénéficiaires des emplois d'avenir. Une rubrique a été spécialement créée sur son site pour permettre aux jeunes de découvrir le secteur des services à la personne. Les employeurs sont naturellement invités à y participer.

Cette rubrique se veut d'abord un espace d'information. On y trouve des renseignements utiles sur les services à la personne, sur les emplois d'avenir eux-mêmes et sur le droit du travail (contrat, durée légale, protection sociale…). Les internautes ont ainsi accès à toute l'information sur les métiers du secteur, les certifications, les formations, des exemples de parcours professionnels et à une sensibilisation aux risques professionnels.

La nouvelle rubrique dédiée aux emplois d'avenir est conçue également comme un espace de discussion. Dans le cadre de ce forum accessible sur inscription, les jeunes ont tout loisir de poser des questions, de partager leurs expériences, de donner leur avis, de faire part de leurs conseils et recommandations, etc.

Cet espace deviendra également, selon les besoins identifiés, un lieu où l'on pourra bénéficier d'un accompagnement sur mesure, en ligne : chat vidéo avec un expert, petits modules de formation, conférences en ligne, diffusion d'articles apportant un éclairage sur un point précis…

Services à la personne – Agence nationale

Forum | Portail communautaire | Espace presse | Achats publics | Outils | Lettre d'info

Mon compte en ligne – Pas encore inscrit – Déjà inscrit

Particuliers | Professionnels | Emplois d'avenir | A propos de l'ANSP | Cesu

Accueil > Professionnels > Les emplois d'avenir dans les services à la personne

emplois d'avenir

Les emplois d'avenir dans les services à la personne
- Jeunes en emploi d'avenir
- Employeurs du secteur
- Les textes de référence
- Qui contacter pour aller plus loin

Intervenant à domicile
Organismes de services à la personne
Les services à la personne recrutent
Les métiers, diplômes et formations
La santé au travail
La qualité
Traceurs SI Services à la personne

CETTE RUBRIQUE SERA ENRICHIE DANS LES PROCHAINES SEMAINES. CONSULTEZ-LA RÉGULIÈREMENT.

Les emplois d'avenir dans les services à la personne

Le gouvernement a lancé début novembre les premiers emplois d'avenir, avec un objectif de 150 000 contrats signés à terme.

Jeunes en emploi d'avenir

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous n'avez pas de diplôme ou vous avez un CAP/BEP et recherchez un emploi? Les emplois d'avenir sont pour vous.

› Tout savoir sur les emplois d'avenir

Employeurs du secteur

Vous dirigez une association, une entreprise ou un CCAS et vous souhaitez recruter un jeune en emploi d'avenir ? L'ANSP vous guide.

› Tout savoir sur les emplois d'avenir

Textes de référence sur les emplois d'avenir
› La loi
› La circulaire

Posez vos questions sur les emplois d'avenir – Forum Place Publik

QUI CONTACTER POUR ALLER PLUS LOIN ? – En savoir plus

FAQ | Fiches pratiques | Textes de référence | Glossaire | Liens utiles | Le forum place publik | Portail communautaire | ANSP tv

Les emplois d'avenir en bref

Employeurs potentiels : les associations, les organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales, les établissements des secteurs sanitaire et médico-social, les entreprises se développant dans un secteur créateur d'emplois et susceptible d'offrir des perspectives de développement durable (filières vertes et numériques, services à la personne, animation et loisirs, tourisme… - la liste étant fixée au niveau de chaque région). Les employeurs doivent également offrir une capacité d'encadrement et des perspectives de formation.

Profil des bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans si travailleur handicapé), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP et en recherche d'emploi.

Type de contrat : CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein.

Aide de l'Etat : 75 % du Smic pendant 3 ans (35 % pour les entreprises privées).

Obligations de l'employeur : encadrer, former et accompagner le jeune.

A qui s'adresser : à Pôle emploi ou aux Missions locales.



Salon des services à la personne : la Charte nationale Qualité présentée en avant-première



➔ Cette charte obligera les organismes volontaires à s'auto-évaluer régulièrement et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration des prestations.

La Charte nationale Qualité sera dévoilée par l'ANSP, lors du Salon des services à la personne, qui se déroulera du 29 novembre au 1er décembre 2012 porte de Versailles à Paris. Cette charte a été élaborée en partenariat avec les représentants du secteur. Elle s'adresse aux entreprises, associations et CCAS, qu'ils soient agréés, certifiés ou simplement déclarés.

Cette charte engage l'organisme de services à la personne dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle repose sur le respect de plusieurs grands principes dont nous aurons l'occasion de reparler ultérieurement.

La 6e édition du Salon des services à la personne, et plus particulièrement le colloque d'inauguration, permettra à l'ANSP d'exposer une stratégie de réponse aux grands enjeux du secteur, dont la Charte nationale Qualité fait partie. L'Agence s'entourera d'experts et de professionnels pour aborder deux autres grands thèmes qui sont au cœur de ses chantiers stratégiques : la diversification de l'offre en bouquets de services et l'accès des jeunes à l'emploi dans les services à la personne.

Le bouquet de services a pour objectif de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles. Tout l'enjeu consiste à construire une prestation individualisée coordonnée offrant une alternative crédible au placement dans un établissement.

Une autre table ronde sera consacrée à l'emploi des jeunes dans les services à la personne. Ils y sont encore peu présents bien que cette classe d'âge soit particulièrement touchée par le chômage. Il sera donc question d'orientation, de formation, de conditions d'accès à l'emploi et de perspectives de carrière dans un secteur en croissance qui recrute à tous les niveaux de qualification.

Ces trois temps forts du colloque — Charte nationale Qualité, bouquet de services, emploi des jeunes — seront abordés dans le cadre de trois tables-rondes réunissant des représentants de l'ANSP et des experts extérieurs.

➔ Trois nouveautés

Cette 6e édition du Salon des services à la personne proposera trois nouvelles animations. Le village de l'aide aux aidants délivrera conseils et informations à la famille et à l'entourage des personnes dépendantes.

Le village du bien vieillir chez soi dévoilera les bonnes pratiques en matière de nutrition, d'activité physique, de vie sociale, de prévention des chutes, d'entretien de la mémoire…

Le village petite enfance fera découvrir les différents modes de garde existants. Les parents pourront peut-être aussi trouver leur bonheur avec la bourse aux nounous.

Les financeurs de prestations sociales ont désormais leur club !

➔ L'Agence nationale des services à la personne ouvre un nouveau club en ligne : le Club des financeurs de prestations sociales, avec comme ambition de créer un espace de dialogue et de promotion des dispositifs que l'Agence met en place.

Le Club des financeurs de prestations sociales, accessible depuis le site de l'ANSP, vient remplacer l'ancien Club Cesu avec de nouvelles ambitions : permettre à l'ANSP de partager avec ces acteurs clés l'ensemble des grands chantiers stratégiques, en particulier la Charte nationale Qualité des services à la personne, la diversification de l'offre de services et l'accompagnement des entreprises et associations de services à la personne dans leur développement. On continuera également à parler du Cesu, c'est-à-dire, pour les non-initiés, du Chèque emploi service universel qui sert à payer les prestations de services à la personne.

Les membres de l'ancien Club Cesu retrouveront aussi, sur ce nouvel espace rénové, leurs rubriques et outils habituels : bibliothèque, annuaire, agenda, actualité, publications, lettre





Les financeurs de prestations sociales ont désormais leur club !

d'information et forum. Le forum revêt ici une importance particulière, puisqu'il est à la fois un espace de dialogue où l'on peut poser une question et recevoir une réponse, et un moyen d'accéder aux informations techniques apportées par les différents experts.
Ce forum est d'ailleurs appelé à se développer, puisque, comme l'indique Charlotte Pistre, responsable communication et multimédia à l'ANSP, « *un community manager sera chargé de son animation dès le début de l'année 2013* ».

➔ 800 membres

Comme son nom l'indique, le Club des financeurs de prestations sociales est ouvert à tous les organismes financeurs de prestations sociales susceptibles d'être versées sous forme de Cesu préfinancés : Conseils généraux, communes, CCAS et CIAS, mutuelles, organismes de sécurité sociale, de prévoyance et de retraite… Les administrations centrales y sont également inscrites. Par l'intermédiaire du Club, elles peuvent apporter leur éclairage en qualité d'experts.

Créé par l'ANSP avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Club compte actuellement 800 membres. Il est accessible gratuitement, sous réserve d'une inscription préalable. Le site est animé par Sabine Jeuch, responsable de l'action sociale à l'ANSP.

Innov'en SAP : l'imagination au pouvoir



L'îlot Bon Secours, un « prototype » qui a vocation à être dupliqué.

➔ Oui, il est tout à fait possible d'innover dans le secteur des services à la personne. Des preuves en seront données le 26 novembre 2012 à Lille dans le cadre de la 3e semaine de l'innovation en Nord-Pas-de-Calais. A l'image de l'îlot Bon Secours à Arras.

Ni ringard, ni conservateur, ni sclérosé, mais au contraire entreprenant, innovant, voire imaginatif : c'est en quelque sorte le message qui sera délivré à l'occasion d'Innov'en SAP, exemples à l'appui. Cette journée, à laquelle participe l'ANSP, a l'ambition de présenter un « *panorama complet de la filière et de ses enjeux, particulièrement en termes d'innovation sociale, territoriale et technologique* », dixit Yves Obre, directeur du C2RP [1] organisateur de la manifestation au titre de sa Mission d'Appui aux Services à la Personne.

Plusieurs témoignages viendront illustrer le propos. En particulier celui de Pas-de-Calais Habitat. Le bailleur social a aménagé 71 logements solidaires dans une ancienne clinique d'Arras. L'îlot Bon Secours, c'est son nom, fait cohabiter mixité sociale et mixité générationnelle, en intégrant de nombreuses technologies de l'information et de la communication.

Tous les résidants — personnes de plus de 60 ans, jeunes trisomiques auxquels sont réservés dix appartements, personnes seules, couples avec ou sans enfants — disposent d'une tablette numérique ou d'un ordinateur pour communiquer entre eux et, à terme, avec l'extérieur. Ce portail numérique est animé par un « ambassadeur de l'habitat connecté » qui dispense aussi des cours d'informatique.

« *Mais l'informatique n'est qu'un moyen de communication parmi d'autres,* souligne Bruno Duval, directeur services à la clientèle de Pas-de-Calais Habitat. *Nous incitons bien sûr les résidants à pousser la porte de leur logement pour se rencontrer.* » Une pièce commune, baptisée Le Kiosque, permet à tous d'échanger autour d'un café ou de lire la presse locale. Une animatrice intergénérationnelle, salariée par l'organisme HLM, joue un rôle de « chef d'orchestre » dans la résidence. Plusieurs services à la personne seront proposés ultérieurement, comme le repassage, la couture, l'arrosage des plantes ou encore le nettoyage des vitres.

Doté aussi de plusieurs cellules commerciales, de bureaux ouverts aux entreprises et aux associations et d'une crèche interentreprises, l'îlot Bon Secours poursuit deux objectifs, que décrit Bruno Duval : « *L'autonomie des adultes trisomiques et le maintien à domicile des personnes âgées.* » La résidence, qui a l'ambition de « *réinventer les solidarités familiales, avec un esprit village* », sert à cet effet de laboratoire à plusieurs chercheurs. « *L'îlot Bon Secours est un prototype, insiste le responsable de Pas-de-Calais Habitat. L'idée est de le dupliquer sur l'ensemble de notre parc, notamment là où il y a des seniors.* »

(1) C2RP : Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation

http://semaine-innovation.com



➔ Aide + soins à domicile

D'autres dispositifs innovants seront présentés lors d'Innov'en SAP. Par exemple Domasanté, dans le Nord, un service qui prend en charge des personnes âgées dépendantes ou handicapées. Domasanté conjugue aide à domicile et soins aux personnes en coordonnant les interventions des infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie et aides à domicile de trois structures nordistes différentes. Ce système permet en particulier d'éviter les doublons.



FOCUS **MÉTIER**

Formation : toutes les filières maintenant sur le site de l'ANSP

Comment devenir auxiliaire de vie sociale ou garde d'enfant à domicile ? A chaque fiche métier est désormais associée une carte dynamique des CARIF-OREF répertoriant les formations continues partout en France.

Cette rubrique manquait à la palette d'informations disponible sur le site de l'Agence. Sont dorénavant disponibles tous les renseignements relatifs aux diplômes préparant aux métiers des services à la personne, ainsi que l'annuaire des CARIF-OREF permettant d'identifier les établissements dispensant de la formation continue, et ce région par région. Ils viennent compléter la présentation des métiers et certifications professionnelles qui était déjà en ligne depuis octobre 2010.

Cette valeur ajoutée au site de l'ANSP résulte d'une convention passée avec Centre Inffo, une association qui fait référence en matière d'information sur la formation continue (voir notre newsletter de novembre 2011).

La nouvelle rubrique « s'orienter, se former » est divisée en trois parties.

D'abord une partie généraliste, qui permet d'accéder à une multitude d'informations en fonction de son profil personnel : jeune de 16 à 25 ans, salarié du privé, agent public ou bien demandeur d'emploi. Les fiches ont trait aussi bien au contrat d'apprentissage qu'au droit individuel à la formation, au bilan professionnel qu'au passeport orientation et formation. « *L'information est actualisée en permanence par le Centre Inffo* », tient à souligner Charlotte Pistre, responsable communication et multimédia de l'ANSP.

La deuxième partie présente les structures d'information et d'orientation existantes : Pôle emploi, Missions locales, Association pour l'emploi des cadres, etc. L'internaute est ici redirigé vers le site orientation-pour-tous.fr, un des portails du Centre Inffo.

La troisième partie, enfin, recense tous les Carif (Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation) et les Oref (Observatoires régionaux emploi formation) de France. Ce réseau exerce une mission d'information auprès des partenaires sociaux et des acteurs de la formation professionnelle. On peut accéder directement aux sites de ces organismes par le biais d'une carte de France interactive, en cliquant sur la région souhaitée.



EN **BREF**

Des **CDI** à l'issue de la formation

Une dizaine de demandeuses d'emploi ont suivi une formation de 184 heures délivrée par l'Institut de formation à l'assistance aux personnes (Ifap) dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi. Formation financée par Agefos PME et Pôle emploi, et accompagnée d'un stage pratique de cinq semaines à temps plein. A la clé : une embauche en CDI, de 20 heures minimum, chez Home Privilèges, une franchise spécialisée dans le ménage et le repassage.

NE MANQUEZ PAS

Lundi 26 novembre 2012 (de 9h à 17h)

INNOV'EN SAP

Maison de l'Education Permanente à Lille

Cette journée, organisée par le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP), se déroule au cours de la Semaine de l'innovation (du 26 au 30 novembre 2012) et est dédiée aux professionnels pour échanger et construire autour de conférences et témoignages d'acteurs régionaux, nationaux et européens.

Pour télécharger le flyer : cliquez ici

Pour s'inscrire : cliquez ici

Du 29 novembre au 1er décembre 2012 (de 10h à 18h)

SALON DES SERVICES À LA PERSONNE

Paris Porte de Versailles (Pavillon 7.1)

Pour la 6e année consécutive, l'Agence nationale des services à la personne soutient et participe au salon des services à la personne et organise le colloque d'inauguration. Intitulé « Une stratégie d'ensemble pour répondre aux enjeux du secteur », il se déroulera le jeudi 29 novembre de 14h à 15h.

Retrouvez le programme du colloque et des conférences organisés par l'ANSP et téléchargez votre invitation gratuite.

Directeur de publication : Olivier Wickers, Rédactrice en chef : Sarah Cassone
Rédacteur : Agence Info, Conception-réalisation : Plan créatif



